



# ***RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018***

# INTRODUCTION

Pour information, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015, a modifié notamment l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat.

Chaque année, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) donne lieu à un débat. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le ROB est par ailleurs transmis au Préfet et au Président de l'Intercommunalité dont la commune est membre dans les 15 jours suivant son examen. Il est également mis en ligne sur le site internet de la commune, si celui-ci existe.

# 1<sup>ère</sup> PARTIE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA FRANCE EN 2018

## 1) ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES EN FRANCE

### 1.1 La croissance économique

Après trois années de croissance modérée (1,0 % en 2014 et 2015 et 1,1 % en 2016), l'activité française accélère en 2017 et a atteint, selon la Banque de France, 1,9 %, le taux de croissance le plus élevé depuis 2011.

La croissance se stabiliserait ensuite sur un rythme de l'ordre de 1,7 % en 2018 et 1,8 % en 2019.

### 1.2 L'inflation

Depuis 2016, l'inflation s'est nettement redressée, atteignant 1,2 % sur un an en novembre 2017, contre 0,5 % un an plus tôt, selon l'INSEE. Ce regain est largement dû à la remontée du cours du pétrole.

D'ici mi-2018, elle augmenterait encore, à 1,6 % sur un an, son plus haut niveau depuis octobre 2012. Les prix du tabac accéléreraient en effet fortement et l'inflation énergétique resterait soutenue par l'alourdissement de la fiscalité.

### 1.3 La consommation des ménages

Sur l'ensemble de l'année 2017, la consommation freinerait plus nettement que le pouvoir d'achat (+ 1,2 % après + 2,1 %) avec le contrecoup des événements ponctuels qui l'avaient dynamisée en 2016 (Euro de football, effet des températures sur les dépenses d'énergie, changement de standard de diffusion télévisuelle qui a poussé les ménages à acheter de nouveaux équipements).

Confrontés au ralentissement de leur pouvoir d'achat, les ménages limiteraient l'expansion de leurs dépenses au premier semestre 2018 (+ 0,3 % par trimestre) même s'ils anticiperaient l'amélioration attendue en fin d'année du fait du calendrier fiscal. Au total, l'acquis de croissance de la consommation atteindrait déjà 1,1 % mi-2018, soit quasiment la croissance enregistrée pour l'ensemble de l'année 2017.

### 1.4 La situation des entreprises

Fin 2017, le taux de marge des Sociétés Non Financières (SNF) resterait au même niveau qu'un an auparavant, à 31,6 %. Il a légèrement fléchi en début d'année (31,5 % au premier trimestre après 31,8 % en moyenne en 2016), en raison notamment du prix du pétrole. Au second semestre, il se stabiliserait autour de 31,5 % car les gains de productivité compenseraient le dynamisme des salaires et la légère remontée du cours du Brent.

A noter que la Loi de Finances 2018 prévoit notamment :

- la transformation progressive du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en allègement de cotisations patronales ;
- la réduction progressive du taux d'impôt sur les sociétés (de 33,33 % à 25 % en 2022) ;
- la suppression de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % ;
- la suppression de la contribution de 3 % sur les revenus distribués.

### 1.5 Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont restés à un niveau historiquement bas en 2017 et ne devraient pas remonter significativement en 2018, ce qui permettra aux entreprises et aux ménages de continuer à se financer à moindre coût.

## **2) FINANCES PUBLIQUES**

### **2.1 Prévisions concernant les finances publiques**

Les collectivités locales sont incitées à maîtriser leurs dépenses. L'Objectif d'Évolution de la Dépense Locale (ODEDEL) était fixé à 2 % en 2017 pour l'ensemble des collectivités (objectif indicatif). Celui-ci serait de 1,2 % en 2018, en valeur et à périmètre constant.

La Loi de Finances 2018 prévoit la mise en place d'un « contrat de mandature » qui devrait être signé par les 300 plus grandes collectivités.

#### **2.1.1 Les déficits publics**

La Banque de France tend vers une amélioration des finances publiques avec un déficit public attendu tout juste sous la barre des 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB) cette année et l'an prochain, soit un retour sous la limite des 3 % fixée par le critère de Maastricht.

#### **2.1.2 La dette publique**

La dette publique (dette cumulée de l'État, des Administrations Publiques Centrales, des Administrations Publiques Locales et de la Sécurité Sociale) atteint 98,1 % du PIB à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (pour mémoire, ce taux était de 96,1 % en 2016 et de 96,2 % en 2015).

NB : rappel du critère de Maastricht : 60 % maximum.

Le coût de la charge de la dette en 2017 est le 2<sup>ème</sup> poste des dépenses du budget de l'État après l'Éducation nationale.

#### **2.1.3 Le taux des prélèvements obligatoires**

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques devrait s'établir à 44,5 % du PIB en 2017, il est donc resté stable par rapport à 2016, comme prévu.

### **2.2 Axes d'actions de l'État concernant les collectivités locales en général**

#### **2.2.1 Dotations l'État**

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités seront globalement stables en 2018 à périmètre comparable. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, s'élèvera à 26,96 milliards d'euros en 2018. À noter que les Régions ne recevront plus de DGF mais une fraction des recettes de TVA.

Cependant, les dotations de péréquation de fiscalité locale, y compris cette année la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, sont à nouveau minorées en 2018.

D'autre part, un écrêtement est à nouveau prévu pour les collectivités dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen. Ce dispositif permet de financer en partie la hausse de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Par ailleurs, les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle sont eux aussi diminués cette année.

#### **2.2.2 FCTVA**

L'article 156 de la Loi de Finances 2018 engage la simplification et la modernisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La réforme prévoit l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un mécanisme d'automatisation à la place de la gestion manuelle, lourde et

complexe actuelle. Les 3 régimes de versement du FCTVA (l'année même de la dépense d'investissement, en année N+1 et en année N+2) subsisteront.

### **2.2.3 Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dispositif de péréquation horizontal**

Le principe est que les collectivités dites « riches » abondent ce fonds qui est redistribué aux collectivités dites « pauvres ».

La Loi de Finances 2018 acte la stabilisation de ce fonds à 1 milliard d'euros (son niveau depuis 2016).

### **2.2.4 La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Créée en 2016, cette dotation est destinée à soutenir l'investissement des collectivités locales et notamment à soutenir les projets de transition énergétique, de rénovation thermique et de mise aux normes ainsi que de construction d'équipements publics ou d'infrastructures de mobilité pour l'accueil de nouvelles populations.

En 2018, s'ajoutent à cette liste, la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Selon l'article 157 de la Loi de Finances 2018, la DSIL devient pérenne. Elle devrait être en 2018 de 665 millions d'euros.

### **2.2.5 La journée de carence pour les fonctionnaires**

La journée de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie est rétablie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **2.3 Fiscalité locale**

### **2.3.1 La revalorisation des bases fiscales**

La revalorisation des bases fiscales correspond depuis 2017 « au dernier taux constaté d'inflation annuelle totale » et s'élèvera à 1,20 % en 2018, pour les bases des locaux d'habitation.

### **2.3.2 La réforme de la Taxe d'Habitation**

L'article 5 de la Loi de Finances 2018 met en place progressivement, en 3 ans et sous condition de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale. 80 % des ménages bénéficieront d'une réduction de 30 % de leur taxe d'habitation en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

En théorie, les collectivités conservent un pouvoir de taux mais la décision d'augmenter le taux de la taxe d'habitation conduirait à réimposer les bénéficiaires du dégrèvement.

L'impact sur les budgets locaux sera neutralisé ; le recours au dégrèvement préserve en effet le versement de la taxe aux collectivités.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : PRIORITÉ N°1 : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉ

### A) LE BUDGET PRINCIPAL

#### 1) Les recettes de fonctionnement

##### 1.1 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF du Touquet est passée de 971 944 € en 2016 à **520 849 € en 2017** et a donc quasiment été divisée par 2 en un an. Pour mémoire, elle était de 2 597 744 € en 2013 et a donc baissé de 80 % depuis cette date.

A noter qu'en cumul entre 2013 et 2017, il s'agit de 4 930 000 € de dotations dont la Ville du Touquet a été privées.

Pour 2018, à la différence des années précédentes, il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelles baisses de l'enveloppe dès lors que les collectivités s'engageront dans un processus de maîtrise de leurs dépenses.

Cependant, le dispositif d'écrêtement demeure pour les collectivités dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen ; ce qui est le cas de la ville du Touquet. Un dispositif d'ajustement en fonction de la population est également utilisé.

**Une baisse de la DGF du Touquet est donc à nouveau à prévoir en 2018, celle-ci peut être estimée à 133 000 €. La DGF 2018 du Touquet serait donc de l'ordre de 387 000 €, soit une baisse de 25% par rapport à 2017.**

##### 1.2 Une stabilité annoncée du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

La Ville du Touquet, classée dans la catégorie des villes « riches », a abondé ce fonds à hauteur de 24 224 € en 2013, de 70 145 € en 2014, de 87 912 € en 2015 et de 173 094 € en 2016.

Jusqu'en 2016, la Ville du Touquet faisait partie de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) qui contribuait à ce fonds, ce qui impliquait qu'elle y contribuait également.

En 2017, suite à la création de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) au sein de laquelle ont fusionné 3 communautés de communes dont la CCMTO, la Ville du Touquet n'a pas contribué au FPIC dans la mesure où la CA2BM remplissait les conditions pour être bénéficiaire de ce fonds.

**Elle ne contribuera pas au FPIC à l'avenir, tant que la CA2BM remplit les conditions pour être bénéficiaire de ce fonds. La recette correspondante est répartie entre la CA2BM et les collectivités qui en bénéficiaient précédemment.**

##### 1.3 Une légère baisse des casinos en 2017

Après 7 années de forte baisse, et deux années de stabilité, le produit du reversement des jeux de casinos enregistre une légère baisse en 2017.

Il est à noter que le nouveau cahier des charges du casino des 4 saisons s'applique depuis novembre 2017. Le taux de prélèvement communal est moindre que dans la délégation précédente. Il est cependant satisfaisant compte tenu du contexte économique touchant les casinos, d'une part, et du réajustement nécessaire par rapport au cahier des charges du casino du Palais, d'autre part.

Pour mémoire, outre la baisse d'activité des casinos depuis plusieurs années, la commune subit l'effet de la clause du cahier des charges du casino du Palais, négociée en 2007 qui prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009, si le produit des jeux est inférieur à un certain seuil, le taux de prélèvement communal passe de 15 % à 8 %. Or, depuis cette date le produit des jeux a été inférieur à ce seuil et cette clause défavorable à la Ville du Touquet est donc activée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Elle représente pour la Ville un manque à gagner de l'ordre de 500 000 € par an, soit 4 000 000 € sur les 8 dernières années.

**Au budget 2018, la prévision de recette sera prudente compte tenu de l'application du nouveau cahier des charges du casino des 4 saisons sur l'année complète.**

#### **1.4 Les droits de mutation**

Après la baisse de 7 % des taxes additionnelles sur les droits de mutation en 2015, puis une hausse de 16 % en 2016, pour atteindre 2 180 000 €, les droits de mutation ont été de l'ordre de de 2 530 000 € en 2017. Les taux d'intérêt très bas et l'attractivité de la station expliquent ce montant très élevé.

**Les prévisions 2018 seront cependant inférieures à ce chiffre compte tenu du caractère incertain de ces recettes.**

#### **1.5 Les recettes du domaine communal**

Les recettes de taxe de séjour sont en légère hausse en 2017, signe de l'attractivité de la station. Cette recette faisait l'objet d'un reversement au Touquet Tourisme qui avait la compétence Office du Tourisme. Cette compétence étant désormais confiée à l'agence d'attractivité Opale&Co, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui est une association et non un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), ce reversement n'a plus lieu.

**Comme chaque année, les tarifs d'occupation du domaine communal seront réévalués très raisonnablement avec des hausses de l'ordre de 2 % (marché, terrasses, cabines...).**

Les recettes de cabines de plage 2017 sont inférieures à celle de 2016, ce qui était prévu puisqu'un nombre important de renouvellement des contrats de 5 ans était intervenu en 2016.

Les recettes de stationnement sont globalement stables avec une légère baisse sur le paiement aux horodateurs compensée par les recettes liées à la vente des abonnements. Cette baisse est liée aux changements tarifaires intervenus en 2017.

**Pour 2018, des changements ont à nouveau été décidés du fait des évolutions réglementaires (mise en place du forfait post-stationnement). Globalement, ces recettes devraient rester stables.**

## **2) Stabilité des taux d'imposition en 2018**

### **2.1 Les taux communaux**

**La création de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), regroupant la Communauté de Communes Opale Sud, la Communauté de Communes du Montreuillois et la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a impliqué des variations dans les taux d'imposition intercommunaux. Ces variations ont été neutralisées par un ajustement des taux communaux et n'ont eu aucun impact sur le montant global payé par les contribuables.**

Pour mémoire, les taux 2017 étaient les suivants :

- la taxe d'habitation : 16,34 %
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,85 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,17 %

La commune tiendra, en 2018, son engagement de stabilité des taux. Il est à noter que ces taux sont inchangés depuis 2003, hormis la hausse de 2 % en 2009 pour financer la contribution annuelle demandée depuis cette date par le SIVOM pour assurer le financement de la nouvelle station d'épuration.

A taux égaux, les contributions directes évoluent du fait de l'augmentation des bases d'imposition. Cette progression tiendra compte en 2018 d'une évolution des bases de 1,2 % et de l'augmentation physique des bases (nouvelles constructions).

La réforme de la taxe d'habitation aura un impact limité au Touquet dans la mesure où les dégrèvements concernent uniquement les résidences principales. D'après les 1<sup>ères</sup> simulations de la Direction Générale des Finances, ils pourraient représenter environ 6 % (soit 525 000 €) du produit de la taxe d'habitation du Touquet. Ces dégrèvements seront compensés par un versement de l'État.

## **2.2 Les taux intercommunaux**

Les taxes perçues précédemment par la CCMTO sont depuis 2017 perçues par la CA2BM pour l'ensemble de son territoire, ce qui implique le vote de taux identiques sur tout le territoire (sauf pour la taxe sur les ordures ménagères qui peut être votée par secteur géographique).

En 2017, les hausses ou les baisses de taux constatées par rapport aux taux de leur intercommunalité de référence en 2016 ont été compensées par les communes membres. L'impact a donc été complètement neutre pour les contribuables.

La CA2BM et les communes concernées ont compensé budgétairement ces variations par des dotations de compensation afin qu'il n'y ait pas d'impact non plus sur leurs budgets respectifs.

Les taxes concernées sont les suivantes :

- **la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** : taxe assise sur les bases des valeurs locatives foncières des locaux commerciaux et professionnels. Le taux 2016 de la CCMTO était fixé à 26,49 % (il est resté stable depuis 2012). Le taux voté par la CA2BM est resté à ce niveau en 2017.
- **la Taxe d'Habitation (TH) (anciennement perçue par le Département)** : le taux voté par la CCMTO était de 11,40 % en 2016. La CA2BM a voté un taux de 12,12 % en 2017, ce qui a impliqué une baisse de 0,72 point du taux de la TH du Touquet ; la perte de recette équivalente étant compensée par une dotation de la CA2BM.
- **la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)** : le taux voté par la CCMTO était de 2,03 % en 2016. La CA2BM a voté un taux de 2,63 % en 2017, ce qui a impliqué une baisse de 2,83 points du TFNB du Touquet (et non de 0,60 point en raison de la règle des liens entre les taux : le taux de TFNB ne pouvant diminuer moins que le taux de TH, la perte de recette équivalente étant compensée par une dotation de la CA2BM.
- **la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** : la CCMTO n'avait pas instauré de taux pour cette taxe. La CA2BM a voté un taux de 1,21 % en 2017, ce qui a impliqué une baisse de 1,21 point du taux de la TFPB du Touquet ; la perte de recette équivalente étant compensée par une dotation de la CA2BM.

**Ces taux devraient rester stables en 2018.**

### 3) La poursuite du désendettement de la ville

#### 3.1 Encours de la dette

En 2017, la recette liée aux nouveaux emprunts a été inférieure au remboursement du capital des emprunts, ce qui permet à nouveau une légère baisse de l'encours.

Pour mémoire, l'encours était de **27 603 029 € au 1<sup>er</sup> janvier 2001**, il a baissé de **37 %** depuis cette date. **Au 1<sup>er</sup> janvier 2017**, il était de **17 474 804 €** et est estimé à **17 182 578 €** au **1<sup>er</sup> janvier 2018**, soit une nouvelle baisse de l'ordre de 292 000 € en un an.

Celui-ci est réparti de la manière suivante : 86 % de dette en taux fixe et 14 % en taux variable. Le taux moyen de la dette s'élève à 2,53 % en 2017 (contre 2,74 % en 2016).

La répartition de l'encours de dette par prêteur est la suivante :

- la Caisse d'Épargne : 26 % ;
- la SFIL (Société de Financement Local) : 22 % ;
- la Société Générale : 20 % ;
- Dexia Crédit Local : 9 % ;
- la Banque Postale : 10 % ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations : 8 % ;
- le Crédit Agricole : 5 %.

*Nota : Il n'y a aucun emprunt considéré comme « à risque » dans l'encours de la dette de la ville du Touquet.*

Pour information, une ligne de trésorerie de 2 000 000 € d'une durée maximale de 6 mois a été ouverte en octobre 2017 auprès du Crédit Agricole pour faire face à un éventuel décalage entre l'encaissement de la recette de cession des parcelles de la ZAC Quentovic et le versement de la dernière échéance 2017 du contrat de partenariat pour la rénovation et l'agrandissement du Palais des Congrès. La trésorerie ayant été suffisante, cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée.

**L'objectif national est de réduire chaque année de 2,6 milliards le besoin annuel de financement des collectivités.**

**Compte tenu de la baisse de 38 % de l'encours de la dette du Touquet depuis 2001, il est prévu une stabilité de l'encours pour 2018 et les années à venir.**

#### 3.2 Intérêts versés

En 2018, par rapport à 2017, les intérêts d'emprunts sont à nouveau en baisse compte tenu de la baisse de l'encours de la dette et des taux variables à un niveau historiquement bas.

### 4) La maîtrise des dépenses doit être renforcée

En 2018, comme en 2017, compte tenu du niveau très bas des dotations de l'État, conséquence de plusieurs années de forte baisse, et de la hausse des charges, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une priorité.

Pour mémoire, l'objectif fixé aux collectivités par le gouvernement est de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation par an, à périmètre constant.

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement en valeur et à périmètre constant est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant prévisionnel	32 120 000 €	32 240 000 €	32 365 000 €	32 475 000 €	32 575 000 €
Variation/n-1	+ 0,37 %	+ 0,37 %	+ 0,39 %	+ 0,34 %	+ 0,31 %

#### **4.1 L'objectif de maîtrise des dépenses de personnel est réaffirmé**

Depuis 2008, l'effectif de la ville du Touquet a baissé de 68,9 Équivalents Temps Plein (ETP). Au 31 décembre 2017, les effectifs de la ville se composent de 477 agents, soit 451,14 ETP (contre 520 au 31 décembre 2008) dont 19 agents en catégorie A, 62 en catégorie B et 396 en catégorie C.

288 de ces agents relèvent de la filière technique et 131 de la filière administrative, les autres se répartissant principalement dans les filières culturelles, sportives, police et animation.

Il est par ailleurs à noter que 70,85 % des effectifs se situent dans la tranche d'âge 40 à 59 ans et que 5,66 % des effectifs ont plus de 60 ans.

En 2017, les dépenses de personnel ont été maîtrisées avec des effectifs en baisse de 1,85 ETP par rapport à 2016 et une hausse de la masse salariale limitée à 1,7 % à périmètre constant.

Cette hausse est pour partie la conséquence de décisions prises au niveau national. En effet, le point de base a augmenté de 0,6 % en juillet 2017 et les cotisations retraites ont augmenté régulièrement entre 2014 et 2017. Des augmentations supplémentaires sont par ailleurs programmées jusqu'en 2020 pour la CNRACL, la caisse de retraite des agents titulaires.

Les nouvelles mesures de sécurité décidées au niveau national impliquent également des coûts supplémentaires lors de certains événements. Ainsi, on enregistre une hausse de l'ordre de 20 % des heures supplémentaires effectuées par les services municipaux entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, le PPCR (Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération) a eu, en 2017, un impact financier avec le démarrage du transfert d'une partie des primes en points ; ce qui implique une augmentation des charges sociales pour la Ville puisque celle-ci doit prendre en charge l'intégralité des cotisations retraites supplémentaires. À noter que la poursuite de l'application du PPCR, programmée jusqu'en 2020, a été décalée d'un an concernant les mesures qui devaient s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour mémoire, face à cette situation, la municipalité a pris en 2016 des nouvelles mesures, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour optimiser le temps de travail des agents, notamment :

- la gestion des congés se fait désormais en jours et non plus en heures ;
- la possibilité de transformer les 2 primes semestrielles en congés a été supprimée ; cette option permettait de bénéficier de 4 jours de congés supplémentaires à la place du versement d'une prime de 175 €, soit 8 jours en cas de renoncement aux 2 primes.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le solde des congés 2016 des agents qui n'avaient pas utilisé tous leurs congés au 31 décembre a été basculé sur des comptes épargne temps individuels. Cette situation exceptionnelle a engendré des demandes d'indemnisation ponctuelles supplémentaires en 2017.

La création de la CA2BM, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a par ailleurs impliqué certaines évolutions :

- concernant la surveillance de la plage : la Ville du Touquet a repris en 2017 la gestion des saisonniers affectés à cette mission, celle-ci étant précédemment assurée par la CCMTO. La rémunération de ces agents s'est élevée en 2017 à 180 366 €, montant compensé par la CA2BM à hauteur de 168 800 €. Pour 2018, cette question est encore à l'étude avec les services de la CA2BM ;
- concernant l'urbanisme, la CA2BM a créé un service commun pour l'instruction des autorisations des droits des sols. La Ville du Touquet a prévu d'y adhérer le 1<sup>er</sup> mars 2018 et d'y transférer 5 agents. Ce service commun comportera ainsi 11 agents répartis sur 3 sites : le siège de la CA2BM à Montreuil-sur mer, l'Hôtel de Ville de Berck-sur-mer et l'Hôtel de Ville du Touquet-Paris-Plage. Les dossiers concernant les communes du Touquet et de Cucq seront traités à l'Hôtel de Ville du Touquet.

À noter qu'une hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) est prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Concernant les rémunérations des agents communaux, cette hausse sera partiellement compensée par une indemnité compensatrice financée par l'État. En effet, à la

différence des salariés du privé, cette augmentation ne sera pas compensée par la suppression des cotisations d'assurance chômage et maladie, les agents publics titulaires et non titulaires (stagiaires, vacataires, contractuels) ne cotisant ni à Pôle emploi, ni à la Sécurité sociale. Cette disposition, ajoutée à l'augmentation des cotisations retraites impliquera une légère baisse de la rémunération nette des agents communaux.

#### **4.2 Des charges d'exploitation maîtrisées**

En 2017, la ville poursuit ses efforts de maîtrise des coûts, tout en continuant le développement de la ville-station. Les charges d'exploitation sont cependant en légère hausse par rapport à 2016 en raison de la hausse des prix de certains achats, de dépenses supplémentaires mais essentiellement compte tenu de l'enregistrement comptable des dépenses relatives au marché de chauffage des bâtiments communaux.

Nous avons, en effet, enregistré sur ce poste une dépense de l'ordre de 374 000 € en 2017 contre 139 000 € en 2016. Le chiffre de 2016 est inférieur à celui du 2017 en raison d'un rattachement comptable de dépenses trop élevé sur l'exercice 2015. Cette surestimation en 2015 s'explique par les difficultés de facturation rencontrées lors de la mise en place du nouveau marché lancé la même année et qui incitait à la prudence.

Par ailleurs, nous avons supporté en fonctionnement la dépense relative à la mise en place des modules de bars et restaurants et des platelages en bois sur la plage. Alors qu'en 2016, 1<sup>ère</sup> année de leur installation, cette dépense avait pu être imputée en investissement.

La hausse du cours de pétrole a également entraîné une augmentation du poste par rapport à 2016.

Enfin, l'évolution de la réglementation a conduit à des frais de mise en conformité des horodateurs de l'ordre de 12 000 € en 2017.

En 2018, une économie est attendue sur les postes assurances et téléphonie mobile due au fait du lancement de nouveaux marchés fin 2017.

L'ensemble des services de la ville est à nouveau mobilisé pour rechercher de nouvelles pistes d'économies passant par une évolution des méthodes de travail, des périmètres d'intervention, et une meilleure mutualisation des services.

Il s'agit, en effet, de faire la part des choses entre les actions indispensables et celles qui peuvent être réduites ou remises en cause.

Nous aurons cependant à faire de nouvelles dépenses liées notamment à la mise en conformité des horodateurs suite à la mise en place du forfait post-stationnement ainsi que le paiement à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour l'envoi des courriers ; ce qui représentera globalement un coût supplémentaire évalué à 80 000 euros en 2018.

La question de la surveillance des plages est actuellement encore en discussion avec la CA2BM.

Par ailleurs, certaines dépenses prévues en 2017 ont été reportées sur 2018, notamment des dépenses d'entretien de voirie telle que la réfection de l'enrobé du boulevard Daloz estimé à 90 000 €.

#### **4.3 Stabilité de l'enveloppe des subventions aux associations**

Pour 2018, comme en 2017, l'examen des dossiers de demande de subvention est en cours avec un objectif de stabilité par rapport à l'enveloppe de 2017.

#### **4.4 Le contentieux GDEAM**

Une somme de 373 595 € est prévue chaque année depuis 2013 pour solder le contentieux de 2 propriétaires allées des Tulipes et des Boutons d'or (8 propriétaires de ce lotissement, sur les 10 concernés, avaient été indemnisés en 2012 pour un montant total de 1 176 405 €).

Les 2 propriétaires n'ayant pas encore signé le protocole transactionnel proposé, cette somme sera à nouveau prévue en 2018.

#### **4.5 Épargne**

Compte tenu des prévisions de dépenses et de recettes pour 2018, l'objectif est de stabiliser le niveau d'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) et d'épargne nette (épargne brute moins remboursement du capital d'emprunt).

### **B) LES BUDGETS ANNEXES**

Le budget de la Ville du Touquet est composé d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- le budget ZAC Quentovic créé en 2011 ;
- le budget Palais des Congrès créé en 2016 ;
- le budget Régie Autonome des Transports Touquettois (RATT) créé en 2015 ;
- le budget Production et Distribution d'Eau créé en 2015.

#### **1) Budget ZAC Quentovic**

Ce budget annexe regroupe les opérations comptables liées directement à l'opération ZAC Quentovic. En 2017, la cession des parcelles appartenant à la Ville du Touquet a été signée, ce qui a permis d'encaisser une somme de 10 223 154 €. La vente des autres parcelles interviendra lorsque la commune en sera devenue propriétaire et représentera un montant de 3 536 000 €.

Sur les 10 223 154 € encaissés, un montant de l'ordre de 4 000 000 € a été reversé au budget principal (dont 751 292 € de remboursement des avances faites au budget annexe depuis 2011), ce qui a permis de financer comme prévu une partie de l'apport nécessaire au budget annexe Palais des Congrès, dans le cadre du contrat de partenariat signé pour son agrandissement et sa rénovation. Le montant restant, soit 6 223 154 €, sera utilisé pour le rachat des immeubles privés sur le périmètre de la ZAC (pour un montant qui n'est pas connu à ce jour) ainsi que le financement des infrastructures publiques prévues (voirie, parkings, espaces verts).

À noter que les travaux d'aménagement des espaces publics à la charge de la ville seront réalisés à la fin des travaux de construction et seront supportés par le budget principal ville. Le financement sera assuré par la reprise sur le budget principal de l'excédent qui sera constaté sur le budget annexe ZAC.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget annexe ne devrait supporter que peu de dépenses pendant les années à venir, à savoir :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant prévisionnel hors rachat des parcelles privées	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

#### **2) Budget Palais des Congrès**

Ce budget a été créé pour suivre la rénovation et l'agrandissement du Palais des Congrès dans le cadre du contrat de partenariat signé le 28 juillet 2016 avec la société Natixis Lease Immo.

Le Palais est fermé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et la phase de travaux a débuté en fin d'année avec un désamiantage du bâtiment. Celui-ci n'était pas prévu mais des études en ont démontré la

nécessité. Ce coût supplémentaire de 570 000 € HT a été ajouté au contrat de partenariat par le biais d'un avenant. Cet avenant a également ajouté des modifications de travaux présentant un surcout de 126 500 € HT et une amélioration des performances acoustiques de la salle Maurice Ravel pour 698 350 € HT.

Pour mémoire, le contrat de partenariat prévoit un échéancier de versement de 8 000 000 € d'apport de la ville du Touquet et le paiement d'un loyer pendant 17 ans, à compter de la livraison du Palais rénové et agrandi (prévue fin 2019).

Après un premier versement de 570 000 € en 2016, 5 625 000 € ont été versés à la société Natixis Lease Immo en 2017. Le solde de l'apport de la ville soit 1 555 000 € sera versé en 2018, conformément à l'échéancier.

Les 8 000 000 € correspondant à l'apport de la Ville auront donc été financés comme prévu par 4 000 000 € provenant du budget ZAC et 4 000 000 € de subventions attribuées.

À noter que la subvention de 1 000 000 € de la CCMTO a été encaissée en 2016 et que les subventions de 1 000 000 € de l'État et de 2 000 000 € de la Région seront versées au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Celles-ci apparaîtront donc en report au compte administratif 2017 du budget annexe.

Une demande de subvention adressée également au Département est encore en cours d'instruction.

Les montants supplémentaires prévus par avenant (fiches modificatives 1, 2 et 3) soit 1 554 341 € au total sur toute la durée du contrat, seront versés aux dates prévues, essentiellement en 2018 et 2019. Cela représente un montant de l'ordre de 1 123 000 € en 2018 (dont 570 000 € en fonctionnement pour le désamiantage), de 264 000 € en 2019 et le solde, soit 167 341 €, répartis entre 2020 et 2036.

Le tableau ci-après présente le prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement sur les 5 ans à venir :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant prévisionnel	580 000 €	256 000 €	584 000 €	549 000 €	514 000 €
Variation	-	- 56 %	+ 128 %	- 6 %	- 6 %

### **3) Budget Régie Autonome des Transports Touquettois (RATT)**

Concernant le budget RATT qui regroupe l'ensemble des activités de transport assurés par la ville, il n'est prévu que des ajustements. À noter qu'une étude est en cours avec la CA2BM afin de déterminer si certaines activités doivent lui être transférées, notamment le transport scolaire et les navettes régulières.

Prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement sur les 5 ans à venir :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant prévisionnel	395 000 €	399 000 €	403 000 €	407 000 €	411 000 €
Variation	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %

### **4) Budget Production et Distribution Eau**

Compte tenu des statuts de la CA2BM, celle-ci exerce la compétence Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le budget annexe Production et Distribution Eau sera donc intégré comptablement à celui de la CA2BM et supprimé au niveau de la ville du Touquet.

### 3<sup>ème</sup> Partie : PRIORITÉ N°2 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LE RENOUEAU DU TOUQUET-PARIS-PLAGE PAR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES TOUQUETTOIS ET PAR LE RENFORCEMENT D'UN TOUQUET TOUJOURS PLUS ÉLÉGANT, DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

#### 1) L'investissement public et privé source de recettes nouvelles à court et moyen terme : Le Touquet-Paris-Plage amplifie encore son renouveau

Les efforts réalisés sur le budget de fonctionnement ont pour but de conserver une capacité d'investissement importante pour la Ville, afin de poursuivre le développement du Touquet dans les années à venir et conforter sa place de station touristique majeure du Nord de la France. Ce sont ces investissements et les grands projets qui seront source de nouvelles recettes demain. Ces recettes supplémentaires nous permettront, en complément de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'équilibrer les budgets des années à venir.

##### 1.1 Les investissements 2017

En tenant compte des reports et des décisions modificatives, le budget d'investissement d'un montant global de 7 957 789 € (équipements et travaux par entreprise et en régie) a été réalisé à hauteur de 94,1 % (reports inclus). Ce taux de réalisation à nouveau très élevé (pour mémoire, il était de 97,9 % en 2016) illustre les efforts effectués pour mener à bien tous les projets prévus.

Outre les grands projets Palais des Congrès et ZAC Quentovic évoqués ci-dessus, les principales réalisations 2017 portaient sur :

- la rénovation et la restructuration des anciens tennis couverts qui a permis la création de la salle des 4 saisons, opérationnelle avant la fermeture du Palais ;
- le réaménagement de l'avenue du Verger et la remise en état du bassin ;
- la création du carrefour giratoire du Polo ;
- l'installation de la Tour Paris-Plage place du Centenaire ;
- la liaison entre le parking St Jean 1 et le parking St Jean 2 ;
- le réaménagement du chemin Carmier ;
- la continuité des études préalables à la rénovation de l'Hôtel de Ville ;
- l'installation de nouvelles illuminations de Noël notamment place du Centenaire ;
- l'installation d'une table d'interprétation dans le Parc Nature de la Baie de Canche ;
- l'acquisition d'une nouvelle navette sur le budget annexe de la Régie Autonome de Transport Touquettois ;
- l'installation d'un espace de co-working sur le front de mer ;
- la continuité des investissements des propriétaires privés dans le cadre de la rénovation des façades, soutenus par les primes versées par la Ville du Touquet.

Les subventions d'équipement reçues en 2017 représentent **162 000 €** avec notamment l'encaissement d'acomptes ou de soldes de subventions obtenues pour les travaux d'enfouissement de réseaux par la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE), la participation à la réfection de trottoirs avenues de phares, de Bruxelles et du Verger et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'étude sur le projet de rénovation du Musée.

À noter que la Ville du Touquet a d'ores et déjà obtenu 4 000 000 € de subventions (État, Région et l'Intercommunalité) pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Palais des Congrès, des demandes complémentaires étant toujours en cours.

La recherche active de subventions sera poursuivie en 2018.

## **1.2 Les dépenses d'investissement 2018**

2018 doit permettre d'apporter une finition aux améliorations engagées dans toute la ville et de démarrer la mise en œuvre d'un plan trottoir et l'étude d'un plan vélo qui seront programmés sur plusieurs années. Les investissements prévus ont encore cette année pour objectif de renforcer la qualité de vie des touquettois et de rendre Le Touquet toujours plus élégant, dynamique et attractif.

Il s'agit de la continuité des grands projets avec nos partenaires privés, tels que :

- le déroulement du contrat de partenariat pour la rénovation et l'agrandissement du Palais comme expliqué ci-dessus (point 1.1) ;
- la réalisation de la ZAC Quentovic (pour mémoire, 213 logements y seront construits), les travaux d'aménagement communaux étant prévus à la fin des travaux de construction des bâtiments ;
- le démarrage du projet de béguinage et de la maison médicale à Quentovic (pour mémoire 55 logements neufs du béguinage y seront construits en complément de la maison de santé, aux lieu et place des 19 logements existants. Par ailleurs, 19 logements vétustes ont été réhabilités) ;
- une 1<sup>ère</sup> phase du plan trottoir avec notamment la réfection prévue du boulevard Daloz et d'un premier tronçon du boulevard Pouget, de la rue Saint Louis et de de la Paix. L'enfouissement des réseaux sera effectué en parallèle boulevard Daloz et rue de la Paix ;
- l'étude d'un plan vélo ;
- la réalisation du giratoire supplémentaire avenue du Général de Gaulle, à l'intersection de l'avenue Quételart ;
- le réaménagement de l'avenue du Golf entre le Manoir Hôtel et le Golf ;
- l'étude d'une solution de sécurisation du centre-ville ;
- la finition des travaux d'aménagement urbains notamment liés au Jardin des Arts et à l'avenue du Verger ;
- la création d'un terrain synthétique de football au Centre Sportif ;
- l'extension du cimetière ;
- la finalisation des démarches administratives pour le démarrage des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville. À noter que le coût des travaux est évalué à 7 138 552 € HT, que le projet comportera 9 phases (une tranche ferme et 8 tranches conditionnelles) et sera donc réalisé sur plusieurs années. Le calendrier de réalisation sera ajusté chaque année en fonction du montant des crédits budgétaires qui pourront lui être consacrés. La recherche de financement s'effectue en parallèle de la préparation du dossier qui a démarré en 2011. Pour optimiser cette recherche, le classement de l'Hôtel de Ville au titre des monuments historiques a été obtenu en 2013 ;
- la rénovation de bâtiments communaux (travaux de toiture et de façade notamment) ;
- les travaux programmés dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux.

## **1.3 Les cessions immobilières**

En 2017, le premier versement de la vente de l'Hippotel (2 400 000 € versés en 3 versements annuels de 800 000 €) a été enregistré et la vente du pavillon Vivaldi a été signée à hauteur de 728 000 €. Celle-ci étant intervenue en toute fin d'année, son enregistrement comptable se fera sur l'exercice 2018.

D'autres recettes de cessions sont par ailleurs attendues en 2018, notamment la vente d'une maison avenue de Picardie, ainsi que celle du préau de l'ancienne école Jean de la Fontaine avec une partie du jardin de la bibliothèque médiathèque. En fonction des dates de signatures de ces ventes, la recette correspondante sera inscrite au budget ou, si elles interviennent après le vote du budget, une ligne prévisionnelle d'emprunts nouveaux, d'un montant équivalent, sera prévu au budget. Cette ligne sera ensuite remplacée par une prévision de cessions, dans le cadre d'une

décision modificative, comme cela s'est fait en 2017 concernant la vente des parcelles de la ZAC Quentovic.

## **2) Le soutien au commerce local**

2017 a vu la naissance de la plate-forme de communication « Naturellement Shopping » avec notamment la création du « Plan Shopping » repris sur chacun des 19 totems répartis en cœur de ville. Cette nouvelle signalétique permet d'informer les usagers des enseignes présentes sur l'ensemble du territoire mais également d'indiquer les grandes directions (bâtiments communaux, parkings de grande capacité) afin d'orienter au mieux les visiteurs.

Le début d'année a également été marqué par une réforme du stationnement payant afin de libérer les places de stationnement au plus proche des commerces de laquelle a découlé une campagne de communication « Stationner au Touquet, c'est facile ».

D'autres nombreuses animations ont par ailleurs été organisées, notamment :

- la première édition du Printemps de l'Emploi Saisonnier ;
- les terrasses musicales et les rues du Jazz au succès grandissant ;
- la première édition des Partages Gourmands en lancement de la semaine du goût ;
- le lancement d'un nouveau support de communication au service du savoir-faire et des produits locaux : Toques et Saveurs d'Opale ;
- des jeux de piste pour les enfants autour des vitrines des commerçants (toujours très appréciés des commerçants) ;
- la venue d'artistes de rue dans les rues commerçantes pendant la période de Noël et de nombreuses animations pour les fêtes de fin d'année ...

En 2018, l'Office de commerce a pour objectifs de continuer à développer la plate-forme de communication (nouvelle version du site Internet) et la mise en place d'une politique de fidélisation des clients des commerces touquettois. En lien avec l'agence d'attractivité Opale & Co, il s'agit de développer un plan d'action afin de faire du Montreuillois une destination commerce.

## **3) L'attractivité du Touquet s'amplifie**

Après une année 2016 difficile pour le tourisme en France (fréquentation touristique en baisse, contexte sécuritaire et météo défavorable), la fréquentation estivale de l'année 2017 est en progression.

Au premier trimestre 2017 en France métropolitaine, le redressement de la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques, exprimée en nuitées, se confirme. + 1,1 % par rapport à la même période de 2016, après un rebond de 3,8 % au 4<sup>ème</sup> trimestre. Les hébergeurs pâtissent toutefois d'un calendrier moins favorable qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 qui comportait un 29 février et le lundi de Pâques. La hausse est à nouveau marquée tant pour la clientèle étrangère (+ 2,7 %), que pour la clientèle française (+ 0,5 %). La fréquentation progresse nettement dans les hôtels, alors qu'elle se replie dans les Autres Hébergements Collectifs Touristiques (AHCT) - source INSEE.

Dans ce contexte, Le Touquet-Paris-Plage d'une manière générale, apparaît comme une destination « privilégiée » notamment pour la clientèle française, de plus en plus attractive, qui bénéficie directement des effets positifs de la politique touristique et événementielle.

La fréquentation au Touquet-Paris-Plage se stabilise après 4 années de hausses consécutives. Le taux d'occupation hôtelier (toutes catégories confondues) est de 63,32 %\* contre 63,43 % en 2016 (soit - 0,11 %). Dans le détail, il est intéressant d'observer, une progression des hôtels 3\* à 65,51 % (+ 1,78 %) et une stabilité des hôtels 4\* : 63,73% contre 63,64 % (soit - 0,06 %).

En revanche, les résidences de tourisme et les hôtels 2\* perdent respectivement 1,66 % et 1,54 %.

Du point de vue de la fréquentation par nationalité dans les hôtels touquettois, on constate une nette augmentation de la clientèle française + 4,28 %, une fréquentation stable des belges, allemands et néerlandais. En revanche, la fréquentation britannique est en baisse de 4,20 %, chiffre que l'on retrouve à l'échelle nationale et qui marque le début d'un effet « Brexit » sur les touristes anglais.

Français, anglais et belges constituent 96,39 % de la fréquentation hôtelière touquettoise.

\* données disponibles à fin octobre 2017

### **3.1 L'Agence d'Attractivité du Montreuillois Opale&Co au service de la politique touristique du Touquet-Paris-Plage**

Pour rappel, les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont rationalisé la politique publique du tourisme en transférant aux communautés de communes et communautés d'agglomération la compétence « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

L'article 69 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne n°2016-1888 prévoit quant à elle la possibilité d'une dérogation par laquelle les communes touristiques érigées en station classée de tourisme ou ayant engagé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une démarche de classement en station classée de tourisme peuvent décider, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

A cet effet, par délibération en date du 12 décembre 2016, le Conseil municipal du Touquet-Paris-Plage a décidé de conserver au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de Tourisme » et de déléguer l'exercice de cette compétence à l'Agence d'Attractivité Opale&CO à laquelle la Ville du Touquet-Paris-Plage a adhéré.

La convention d'objectifs et de financement entre la commune du Touquet-Paris-Plage, le Touquet-Paris-Plage Tourisme et l'Agence d'attractivité Opale&CO a ainsi été signée le 18 avril 2017.

Cette convention tripartite fixe :

- l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville du Touquet-Paris-Plage à l'Agence d'attractivité pour remplir ses missions ;
- les modalités de coopération entre le Touquet-Paris-Plage Tourisme et l'Agence d'Attractivité Opale&CO.

Les missions de l'Agence via le bureau d'information touristique du Touquet-Paris-Plage sont les missions régaliennes d'un office de tourisme : l'accueil et l'information, la promotion de la destination et du territoire, la commercialisation et enfin le lien avec les socio-professionnels.

En outre cette Agence vise à apporter un surcroît de visibilité pour la station grâce notamment :

- aux 9 autres offices de tourisme du territoire qui assurent également la promotion de la station ;
- au projet de site internet qui centralisera tous les événements du Montreuillois ;
- aux salons qui comptabilisent 200 000 contacts en 2017 ;
- aux 210 ambassadeurs « Côte d'Opale – Pour être mieux » dont certains touquettois.

Elle apporte également de nouveaux moyens grâce à la mutualisation (site internet, centrale de réservation du Montreuillois, création de collection de magazines de destination courant 2018, partenariat avec le Comité Régional de Tourisme des Hauts-de-France).

Grâce à cette mise en place, le Touquet continue de progresser :

- + 5,72 % de fréquentation à l'Office ;
- + 6,83 % de fréquentation sur le site [www.letouquet.com](http://www.letouquet.com) ;

- + 6,91 % d'abonnés Facebook ;
- + 12 % d'accueil presse.

Le Touquet-Paris-Plage Tourisme quant à lui continue à exercer l'ensemble des autres compétences prévues dans ses statuts et se recentre aujourd'hui sur l'activité événementielle, le tourisme d'affaires et la gestion des équipements

### **3.2 Les évènements, source d'attractivité renforcée**

La bonne fréquentation de l'ensemble des événements de la station en 2017, comme en 2016, a démontré que la politique événementielle que le Touquet Tourisme poursuit, porte ses fruits. L'objectif a été de retravailler les événements existants afin de les moderniser et de les rendre plus attractifs :

- l'Enduropale : amélioration de la qualité de l'évènement et de ses retombées médiatiques ; l'« Enduro Vintage » connaît un réel succès et permet de développer la fréquentation dans le temps ;
- les Pianos Folies : ce festival a offert aux mélomanes une excellente 9<sup>ème</sup> édition. Le festival, dynamique et innovant, offre des concerts en tout lieu, à toute heure et pour tout public. En 2018, le festival se déroulera du 17 au 23 août, dans la nouvelle Salle des quatre Saisons ;
- le Touquet Music Beach, dans sa nouvelle version : cet évènement a rassemblé plus de 13 000 festivaliers avec la présence de grands artistes internationaux ;
- le Salon du Livre : ce rendez-vous incontournable de l'automne a connu une belle fréquentation avec 14 000 visiteurs et une satisfaction des exposants et libraires. L'inauguration du salon, en hommage à Gonzague Saint-Bris, en présence de Patrick Poivre d'Arvor et Erik Orsenna, fût un moment émouvant et constructif pour tous ;
- le Festival Jazz à Noël : mis en place fin 2015, se développe en proposant un mois de décembre sous l'emblème du Jazz, une marraine reconnue Anne Ducros et une programmation variée, avec en ouverture le 3 décembre le concert d'Angelo Debarre Gipsy Unity feat Thomas Dutronc, en partenariat avec le Casino Barrière ;
- l'opération « Si le Touquet m'était conté », dynamise la fin d'année et permet de développer la fréquentation de la station sur cette période. Cette année, l'arrivée d'une grande roue de 30 mètres a été un atout supplémentaire, à noter également l'ouverture de la patinoire dès le lancement des illuminations. La météo n'a cependant pas été favorable pour ces activités.

En 2018, Le Touquet Tourisme ne devrait accueillir que peu d'événements nouveaux mais continuera à renforcer sa politique événementielle (amélioration des événements existants, travail d'échelonnement dans le temps, innovation ...).

Par ailleurs, certains événements notamment culturels : le TIMM, Artouquet, Les Nuits Baroques sont désormais organisés tous les 2 ans ce qui permet à la ville et au Touquet Tourisme de mieux maîtriser les budgets, tout en continuant à proposer une politique événementielle soutenue et de qualité.

### **3.3 Les équipements, source de fidélisation**

En plus d'être source de fidélisation et d'attractivité, nos équipements sportifs et touristiques doivent continuer d'être source de nouvelles recettes directes et indirectes pour la station.

#### **3.3.1 Le Parc Équestre (école d'équitation et hébergement équidés, événements équestres et entretien général de l'ensemble du Parc)**

En 2016, Le Touquet-Paris-Plage Tourisme a repris les activités « concours » jusqu'ici organisées par la Société Hippique. En 2017, les concours ont rencontré un vif succès : davantage de participants et de grands noms de la scène internationale étaient présents.

Le Parc Équestre a élargi ses activités nature avec les balades « Henson » : randonnée équestre en extérieur avec des chevaux adaptés provenant du Parc du Marquenterre, de race Henson (balade demi-journée, journée, week-end ou semaine).

Par ailleurs, l'hébergement des chevaux dit de « transit », hébergement très rentable, continue à se développer.

Pour compléter l'activité ludique « manège enchanté » destinée à la petite enfance, qui a été lancée en 2016, une ferme pédagogique a été mise en place dans le but d'attirer une nouvelle clientèle au sein du Parc Équestre. Les scolaires et les centres de loisirs ont également profité de cette nouvelle offre. Un espace de jeux a également été réalisé.

En 2017, la politique de nouveaux produits « haut de gamme » débutée en 2015 a été poursuivie.

Le chiffre d'affaires est supérieur sur l'enseignement notamment grâce aux produits « nature » (balades plage tout niveau) dont nous avons multiplié le nombre de créneaux possibles.

Les recettes 2017 du Parc Équestre sont estimées à 2 055 000 € contre 2 071 000 € en 2016 (légère baisse due à une compétition internationale non reconduite en 2017). Les dépenses 2017 sont estimées à 2 654 000 € contre 2 757 000 € en 2016.

Le résultat global du Parc Équestre est estimé à - 599 000 € en 2017 contre - 686 000 € en 2016 (ce résultat intègre l'entretien général du Parc Équestre à hauteur de 350 000 € annuel).

### **3.3.2 Les Centres Nautiques de la Baie de Canche (Base Nord) et de la Manche Bertrand Lambert (Base Sud)**

Les centres nautiques de la station constituent une réelle occasion pour pratiquer le nautisme sous toutes ses formes :

- le Centre Nautique de la Manche Bertrand Lambert (sud) se spécialise toujours plus vers les sports de glisse (wakeboard, kitesurf, char à voile ...)
- le Centre Nautique de la Baie de Canche est une base nature spécialisée dans l'enseignement des sports nautiques (voile, paddle, pirogue, kayak) et balades nautiques.

Grâce aux investissements, les centres nautiques du Touquet peuvent de plus en plus se positionner comme des « créateurs d'expériences » nautiques.

Un appel à concurrence sera mis en place en 2018 et un projet d'agrandissement du wakepark est étudié et pourra être mis en place si le financement nécessaire est trouvé (partenaires).

Les recettes du Centre Nautique de la Manche Bertrand Lambert en 2017 sont estimées à 231 000 € contre 219 000 € en 2016. Le résultat est estimé à - 116 000 € en 2017 contre - 84 000 € en 2016 (coût du wakepark inclus).

Les recettes du centre Nautique de la Baie de Canche sont estimées à 222 000 € en 2017 contre 200 000 € en 2016. Le résultat est prévu à hauteur de - 114 000 € en 2017, contre - 141 000 € en 2016.

En 2018, Le Touquet Tourisme va réfléchir à compléter l'offre de ses bases notamment grâce à un projet de « Base Nature » à la base nord, à partir de laquelle on pourrait faire diverses activités nature (circuits VTT, des promenades ou des activités plus sportives, accrobranche ...) et ainsi faire vivre le patrimoine naturel de la Baie de Canche et montrer les richesses de la biodiversité.

### **3.3.3 Le Centre Tennistique Pierre de Coubertin**

En 2017, la promotion du centre tennistique et de sa piscine a été poursuivie. Une académie sportive a été mise en place depuis septembre avec comme objectif de créer un pôle compétition d'envergure. Les recettes du centre tennistique sont estimées à 475 000 € en 2017 contre 442 000 € en 2016. Le résultat estimatif 2017 est de - 252 000 € contre - 261 000 € en 2016.

En 2018, Le Touquet Tourisme va poursuivre le développement de son chiffre d'affaires en continuant à travailler sur la politique tarifaire, l'innovation et la diversification des activités.

### **3.3.4 Le Camping caravanning Stoneham**

L'amélioration des services rendus aux clients du camping caravanning a été poursuivie. En 2017, les recettes sont estimées à 797 000 € contre 725 000 € en 2016 (forte hausse notamment due à l'augmentation des forfaits installation-changements de mobil-home). Le résultat prévisionnel est de + 458 000 € en 2017 contre + 402 000 € en 2016.

En 2018, des travaux de réfection des sanitaires et de mise en place de compteurs d'eau et d'électricité sont prévus. Ces investissements permettront de poursuivre l'optimisation de la gestion de la refacturation clients afin de proposer un service plus qualitatif.

### **3.3.5 Le Palais des Congrès - la Salle des Quatre Saisons**

La rénovation et l'agrandissement du Palais des Congrès a franchi en 2017 les dernières étapes du processus administratif : dépôt et obtention du permis de construire.

Le démarrage des travaux a été légèrement décalé suite au désamiantage.

Ce Palais des Congrès rénové et agrandi permettra de répondre à la demande de plus en plus exigeante des organisateurs de séminaires et de congrès en positionnant Le Touquet Tourisme de nouveau avec force sur un marché hautement concurrentiel, et donc de conforter définitivement une « vie 4 saisons » dans la station. Ce projet, dont l'objectif est de doubler le nombre de congressistes, renforcera également l'attractivité de notre station.

Pour permettre de maintenir les activités tourisme d'affaires et culturelles de la station, la salle des tennis moquette a été complètement rénovée et réhabilitée en établissement de première catégorie (salle de spectacle, exposition et restauration). En plus de la mise en conformité de la salle, des investissements en matériel ont été fait, sachant qu'une grande partie du matériel du Palais des Congrès a été récupéré.

Les recettes sont estimées à 588 000 € en 2017 contre 696 000 € en 2016 (les prestations incentives restent stables mais on note une baisse de l'activité congrès en 2017).

Cette année a été caractérisée par l'accueil de dossiers nationaux et régionaux tels que le Congrès de l'Ordre des Experts Comptables, Assemblée Générale de la Mutuelle de l'Industrie de Pétrole, le Congrès National de l'Hôtellerie de Plein Air...

Malgré ces belles références, le résultat prévisionnel 2017 est de - 373 000 € (estimatif) contre - 304 000 € en 2016.

En 2018, et malgré la fermeture au Palais des Congrès, Le Touquet Tourisme devra maintenir une offre de qualité en proposant des espaces complémentaires à la nouvelle Salle des Quatre Saison (salle Olombel, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, espaces au Parc Équestre, salles de séminaires dans les hôtels ...).

Les actions de commercialisation et de marketing (salons, workshop, éductours, etc.) seront maintenues avec les soutiens et partenariat du Bureau Régional des Congrès, d'Atout France et d'Opale Meeting.

**En résumé**, les enjeux de demain sont forts : il faut rayonner plus largement afin d'améliorer la notoriété et la visibilité du Touquet-Paris-Plage et l'inscrire dans les baromètres nationaux et internationaux ; continuer à faire évoluer et enrichir l'image du territoire ; améliorer la commercialisation et la fréquentation du territoire ; développer les retombées économiques et améliorer l'excellence de l'offre ou encore mobiliser davantage les professionnels en créant une dynamique vertueuse.

Le développement futur du territoire, en matière de tourisme et d'économie, doit s'appuyer sur l'Agence d'Attractivité en Opale Canche Authie.

Pour permettre au Touquet Tourisme d'accompagner ces enjeux forts et de mener à bien ces actions, afin de maintenir une vie 4 saisons au Touquet et pour que Le Touquet Tourisme continue de jouer son rôle vis-à-vis des touquettois et des visiteurs, la municipalité doit poursuivre son soutien. Cependant, compte tenu du contexte économique et des baisses importantes des dotations de l'État, Le Touquet Tourisme participera à l'effort général de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

#### **4) Le soutien à la Société d'Économie Mixte de l'Aéroport du Touquet (SEMAT) dans sa politique de redressement et de relance de l'aéroport**

Au cours de l'année 2017, la SEMAT a accueilli un nouveau Président, Gérard DESCHRYVER, et un nouvel administrateur, Madeleine DERAMECOURT.

Le chiffre d'affaires de la SEMAT pour 2017, hors subventions, est de l'ordre de 715 000 €, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à 2016 et d'environ 14 % par rapport à 2014.

En 2017, plusieurs investissements ont été réalisés, avec notamment :

- un camion incendie, commandé fin 2016. Ce véhicule d'un montant de 375 000 € HT est financé par un emprunt bancaire sur 10 ans, au taux de 1,35 % ; cet emprunt est garanti par la Ville du Touquet à hauteur de 50 % et son amortissement est pris en charge par la subvention Majoration de la Taxe d'Aéroport (ex FIATA) ;
- un véhicule Renault pour les besoins de l'aéroport, acheté d'occasion 12 000 € ;
- un groupe GPU (Ground Power Unit) en remplacement de l'actuel, vieux d'une cinquantaine d'années, pour un montant de 39 000 € HT.

A titre d'information, le chiffre d'affaires de location vélos, qui représente plus de 30 000 €, démontre que la très large majorité des usagers de l'aéroport séjourne au Touquet, sachant que la dépense moyenne par passager dans les commerces touquettois est de l'ordre de 200 € par jour.

Le trafic de l'Aéroport Le Touquet Côte d'Opale a progressé sensiblement de 3,86 % avec un total de 26 247 mouvements, ce qui représente 47 086 passagers. Cette progression témoigne de la bonne santé de l'aéroport, alors qu'un certain nombre de « petits terrains » sont susceptibles de disparaître.

D'ailleurs, les autorités douanières imposent de réaliser des travaux dans le terminal de façon à réaménager leurs locaux selon un cahier des charges très strict. Leurs missions s'orientent vers 3 directions : le contrôle de l'immigration, le contrôle des marchandises et le dédouanement. Les services techniques de la Ville étudient actuellement ce projet.

Pour 2018, le Conseil d'administration de la SEMAT a fait le choix de garder l'ILS (procédure classique d'atterrissage aux instruments). Le Dauphin de la Marine Nationale est assuré, mais n'est pas équipé pour les procédures GNSS (Global Navigation Satellite system), de même que les appareils Puma de la Présidence de la République. Il serait intéressant de développer les formations de vols aux instruments (IFR), puisque très peu de terrains offriront désormais la possibilité d'effectuer des procédures ILS. La maintenance et l'entretien de cet équipement est désormais à la charge de l'exploitant. Le contrat passé avec l'entreprise Eolane pour les 5 ans à venir s'élève à 70 000 € HT par an, hors maintenances correctives et coût des réparations.

Et c'est grâce à l'intervention de Monsieur le Député, en 2015, auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) que cet équipement est maintenu en entretien par la DGAC jusqu'en février 2018 au lieu d'avril 2016. Le fait d'être groupé avec d'autres aéroports permet de prévoir une baisse du coût de l'entretien annuel de 100 000 € à 70 000 € HT pour les 5 ans à venir, ce qui représente ainsi une charge de fonctionnement supplémentaire pour la SEMAT.

Au titre des événements 2018, il est prévu d'accueillir la Patrouille de France le 16 septembre 2018, pour une démonstration en front de mer.

**Conclusion** :

**La croissance économique encore limitée et la baisse des dotations de l'État nous obligent à maintenir et même à renforcer notre politique de maîtrise des dépenses.**

**Services municipaux, Touquet Tourisme, SEMAT, associations culturelles et sportives, doivent tous rester mobilisés en ce sens.**

**L'année 2018 s'annonce cependant comme une nouvelle année de développement et d'embellissement pour la station en raison des investissements prévus et des grands projets publics et privés qui ont démarré, lesquels seront, demain, sources de recettes nouvelles.**